

COMMUNE D'ANDILLY
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2025

COMPTÉ RENDU

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'ANDILLY s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 13
- Présents ou représentés : 12
- Votants : 12

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 31 mars 2025

Présents : Vincent HUMBERT, Gérard LACROIX, Cécile HAGE, Pierre CUSIN, Jean-Christophe GRANET, Hervé BOREAN, Adrien BRUN CHOPPY, Pauline DURIEUX, Vincent VIDONNE

Procurations : Pauline BENOIT à Pauline DURIEUX

Carol FERRARI à Cécile HAGE

Alexiane DANIEL à Hervé BOREAN

Excusée : Valérie DASI LASSOUT

Secrétaire de séance : Pauline DURIEUX

Mr le Maire, Vincent HUMBERT, ouvre la séance à 20h00 et propose Mme Pauline DURIEUX comme secrétaire de séance : cette proposition est approuvée par l'ensemble des membres du conseil municipal présents.

Mr le Maire demande à l'ensemble des conseillers présents s'ils valident le compte-rendu du conseil municipal du 17 février 2025 : celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres du conseil municipal présents ou représentés.

M. le Maire propose l'ajout d'une délibération portant sur le vote des taux communaux 2025 de la Fiscalité Directe Locale : la proposition est acceptée à l'unanimité des membres du conseil municipal présents ou représentés.

DELIBERATIONS

1) Compte de gestion 2024 (budget Ville) dressé par le Receveur

Le conseil municipal, à l'unanimité des 12 membres présents et représentés, approuve le compte de gestion 2024 présenté.

2) Compte administratif 2024 (budget Ville)

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil à 20h11.

Mme ELZEIN, agent chargée de la comptabilité, présente les dépenses et recettes effectuées en 2024 et arrêtées au 31/12/2024, ainsi que les résultats.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit
Résultats de 2023 reportés	155 562,87		71 689,74		227 252,61	
Opérations de l'exercice 2024	1 257 789,03	943 885,17	977 778,14	964 933,29	2 235 567,17	1 908 818,46
<i>Résultat exercice 2024</i>	<i>313 903,86</i>		<i>12 844,85</i>		<i>326 748,71</i>	
Résultat 2024 reporté (avec les reports des résultats de 2023)	469 466,73		84 534,59		554 001,32	
Restes à réaliser 2024			102 490,50	418 460,36		
Situation finale	469 466,73			231 435,27		

Le conseil municipal, à l'unanimité des 11 membres présents et représentés, approuve le compte administratif 2024.

Monsieur le Maire rejoint la salle du Conseil à 20h20.

3) Affectation des résultats 2024 au Budget Primitif 2025 (budget Ville)

Vu les résultats 2024 du budget Ville de la commune d'Andilly faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 469 466,73 euros et un excédent d'investissement de 84 534,59 euros, le conseil municipal, à l'unanimité des 12 présents et représentés, décide d'affecter les résultats comme suit : l'excédent de fonctionnement reporté de 238 031,46 euros au compte 002 en recettes de fonctionnement, le résultat d'exécution reporté de 84 534,59 euros au compte 001 en recettes d'investissement, et l'excédent de fonctionnement capitalisé de 231 435,27 euros au compte 1068 en recettes d'investissement.

4) Vote des taux communaux 2025 de la Fiscalité Directe Locale

Le conseil municipal, à l'unanimité des 12 membres présents et représentés, de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à ceux de 2024 et de les porter à : TH : 5,97 % ; TFB : 15,97 % ; TFPNB : 24,49 %

5) Attributions des subventions 2025 aux associations et organismes dont l'EHPAD Salève

Glières

Le conseil municipal, à l'unanimité des 12 membres présents et représentés, décide d'attribuer les montants suivants :

- Prévention routière	200 €	- Allo Stop Alcool	500 €
- Souvenir Français	150 €	- CODC Cruseilles	200 €
- ADMR	2 000 €	- SSIAD (Serv. Soins Infirmiers A Domicile)	750 €
- Banque Alimentaire 74	800 €	- Coopérative scolaire	1 000 €
- Mercredis des neiges	200 €	- Coppandy du Salève	200 €
- Animatou	300 €	- Enqu'Houé Lab	3 000 €
- La Balouria	1 500 €	- Etoile Sportive de Cernex	1 400 €
- EHPAD Salève Glières	3 000 €		

6) Approbation du Budget Primitif 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité des 12 membres présents et représentés, adopte le budget primitif 2024 tel que :

En euros	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<u>Dépenses</u>	1 229 353,35	1 455 393,31
<u>Recettes</u>	1 229 353,35	1 455 393,31

7) Désaffectation et déclassement du domaine public communal de la parcelle B 2111 située

399 Route de Saint Saphrin à ANDILLY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 29 octobre 2018,

Considérant que la commune est propriétaire de la parcelle B 2111 située 399 route de Saint Saphrin et relevant du domaine public communal,

Considérant que le tènement bâti est à présent et à ce jour inoccupé, inutilisé et n'est pas affecté à l'usage direct du public,

Considérant la nécessité de constater la désaffectation de ladite parcelle et de prononcer son déclassement du domaine public communal, en vue de sa cession,

Le conseil municipal, à l'unanimité des 12 membres présents et représentés, décide de constater la désaffectation de la parcelle cadastrée section B 2111 située 399 route de Saint Saphrin, de prononcer le déclassement du domaine public communal de la parcelle section B 2111 pour une incorporation au domaine privé communal, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

8) Demande de subvention au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité des 12 membres présents et représentés, approuve la proposition de solliciter aide financière du Département de Haute-Savoie au titre du CDAS 2025 pour le financement de la restructuration de l'ensemble école-périscolaire (2ème année), ainsi que le second œuvre du projet Maison d'Histoire et Patrimoine.

9) Demande de subvention au titre du produit des Amendes de Police – Programme 2025

Mr le Maire propose de solliciter subvention 2025 pour la reprise et réfection d'un cheminement piétonnier sur une partie du Chemin du Four à Pain.

Le conseil municipal, à l'unanimité des 12 membres présents et représentés, approuve la proposition de solliciter subvention au titre du produit des amendes de police 2024 pour financer le projet cité.

QUESTIONS DIVERSES

- a) Inauguration de l'Erraticaborne et des premiers aménagements de la Place Bijou

Fin de la séance 21h45.

ANDILLY, le 12 mai 2025

LA SECRETAIRE DE SEANCE

Pauline DURIEUX



LE MAIRE

Vincent HUMBERT

